

# PRESENTATION DU RECUEIL PTF

## INFORMATIONS PRELIMINAIRES

RAPPEL CHRONOLOGIQUE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

TABLE ALPHABETIQUE DU RECUEIL

PLAN GENERAL DU RECUEIL

## DISPOSITIONS PRELIMINAIRES D'ORDRE GENERAL

1 - MESURES RELATIVES A L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA BRANCHE FAMILLE

2 - REFERENCES DES DERNIERES DISPOSITIONS LEGISLATIVES

## CHAPITRE 0 - GENERALITES

0 - CHAMP D'APPLICATION DU RECUEIL SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES

1 - TEXTES DE BASE

2 - REGIME GENERAL DES PRESTATIONS FAMILIALES

21 - Classification des prestations servies  
22 - Taux des prestations familiales  
23 - Allocataires et attributaires

231 - Notion d'allocataire  
232 - Notion d'attributaire

3 - REGIME APPLICABLE AUX FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE LA POSTE

## CHAPITRE 1 - RATTACHEMENT AU REGIME DE LA POSTE

0 - DISPOSITIONS GENERALES

1 - PERSONNELS UTILISES A TEMPS COMPLET

11 - Personnels titulaires et stagiaires  
12 - Agents contractuels de droit public  
13 - Agents contractuels de droit privé

2 - PERSONNELS A UTILISATION REDUITE

21 - Définition  
22 - Cas des personnes travaillant à temps partiel

.../...

### 3 - PERSONNELS A UTILISATION MULTIPLE

#### 31 - Activité salariée et activité agricole non salariée

311 - L'activité salariée est au moins égale à 133 heures 1/3 dans le mois

312 - L'activité salariée est inférieure à 133 heures 1/3 dans le mois et supérieure à 120 heures

313 - L'activité salariée est inférieure à 120 heures dans le mois

#### 32 - Activité salariée et activité non salariée du régime général

### 4 - PERSONNELS PERCEVANT LES PRESTATIONS FAMILIALES AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LIEU DE RESIDENCE

### 5 - SITUATION DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN CAS D'INTERRUPTION DE FONCTIONS

#### 51 - Interruption de fonctions pour raison de santé

511 - Personnels titulaires et stagiaires

512 - Personnels non titulaires de droit public

#### 52 - Interruption de fonctions pour mise en disponibilité ou en congé sans traitement

521 - Fonctionnaires placés en disponibilité

522 - Stagiaires en congé sans traitement

523 - Fonctionnaires et agents de La Poste placés en disponibilité ou congé pour formation professionnelle

#### 53 - Personnels appelés sous les drapeaux

531 - Service national

532 - Période d'instruction militaire

#### 54 – Détention

#### 55 - Suspension et exclusion temporaire de fonctions

551 - Suspension de fonctions

552 - Cas de l'agent en absence irrégulière

553 - Exclusion temporaire de fonctions

#### 56 - Maintien dans le régime spécial, en cas d'interruption temporaire de l'activité au service de La Poste

### 6 - CESSATION DE FONCTIONS

61 - Mise à la retraite

62 - Cessation progressive ou anticipée d'activité

63 - Décès

64 - Démission - Révocation

65 - Licenciement

### ANNEXE

## **CHAPITRE 2 - NOTION D'ENFANT A CHARGE**

### 0 - GENERALITES

#### 1 - LIENS AVEC L'ALLOCATAIRE

11 - Lien de droit

12 - Lien de fait

121 - Charge effective

122 - Charge permanente

.../...

## 2 - RESIDENCE DES ENFANTS

- 21 - Résidence en France
- 22 - Assouplissements apportés à la condition de résidence

- 221 - Séjours à l'étranger de moins de trois mois
- 222 - Séjours à l'étranger de plus de trois mois
- 223 - Enfants des régions frontalières

## 3 - CONDITIONS D'AGE ET D'ACTIVITE

- 31 - Différentes catégories d'enfants à charge
- 32 - Enfants âgés de moins de 6 ans
- 33 - Enfants d'âge scolaire
  - 331 - Définition de l'établissement d'enseignement
  - 332 - Inscription
  - 333 - Défaut d'assiduité
  - 334 - Exercice d'une activité professionnelle par les enfants d'âge scolaire
  - 335 - Dérogations à l'obligation scolaire
- 34 - Enfants pour lesquels les prestations familiales peuvent être maintenues après la fin de l'obligation scolaire
- 35 - Apprentis
  - 350 - Généralités
  - 351 - Conditions d'âge
  - 352 - Contrat d'apprentissage
  - 353 - Formation professionnelle
  - 354 - Salaire des apprentis
  - 355 - Interruption de l'apprentissage
- 36 - Enfants en stage de formation professionnelle
  - 361 - Définition
  - 362 - Rémunération des jeunes en formation professionnelle
- 37 - Enfants poursuivant leurs études
  - 371 - Notion de poursuite d'études
  - 372 - Nature des études poursuivies
  - 373 - Inscription dans un établissement d'enseignement
  - 374 - Assiduité
  - 375 - Poursuite d'études par correspondance
  - 376 - Exercice d'une activité professionnelle par un enfant âgé de 16 à 20 ans, poursuivant des études secondaires ou un étudiant
- 38 - Enfants infirmes ou atteints d'une maladie chronique et enfants ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale
  - 381 - Enfants infirmes ou atteints d'une maladie chronique
  - 382 - Enfants ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale
  - 383 - Enfants ouvrant droit à l'allocation aux adultes handicapés
- 39 - Autres cas
  - 391 - Enfants exerçant une activité professionnelle réduite ou enfants considérés comme inactifs
  - 392 - Enfant à charge devenant allocataire - Grossesses secrètes
  - 393 - Précisions concernant la comparaison entre la rémunération perçue par l'enfant et les 55 % du SMIC

## 4 - CRITERE PARTICULIER POUR LA NOTION DE "PERSONNE A CHARGE"

### **CHAPITRE 3 - ALLOCATAIRE ET ATTRIBUTAIRE**

#### 0 - DISPOSITIONS GENERALES

.../...

## 1 - DEFINITIONS

- 11 - Allocataire
- 12 - Contribuable

## 2 - CONDITIONS REQUISES POUR ETRE ALLOCATAIRE

- 21 - Condition relative aux charges de famille
- 22 - Condition de résidence

- 220 - Principe
- 221 - Cas particulier

## 3 - DETERMINATION DE L'ALLOCATAIRE

- 30 - Principe

- 31 - Personne seule

- 32 - Situation des ménages

- 321 - Priorité de la mère
- 322 - Modalités du choix

- 33 - Séparation, divorce, cessation de vie commune

- 331 - Prestations dues avant le changement d'allocataire
- 332 - Prestation indûment payées avant le changement d'allocataire
- 333 - Enfants confiés à la garde conjointe ou alternée du père et de la mère
- 334 - Parent détenant illégalement la garde de l'enfant

- 34 - Enfant orphelin recueilli

- 35 - Cas de remariage

- 36 - Cas des personnes assumant simultanément la charge de leurs enfants et celle de leurs petits enfants

- 361 - Non cumul de la qualité d'enfant à charge et d'allocataire des prestations familiales
- 362 - Application

- 37 - Cas dans lequel l'époux désigné comme allocataire n'utilise pas les prestations familiales dans l'intérêt des enfants

## 4 - PAIEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES A L'ALLOCATAIRE

- 40 - Principe : versement des prestations familiales à l'allocataire

- 41 - Paiement à une personne autre que l'allocataire

- 411 - Déchéance partielle ou totale de l'autorité parentale de l'allocataire
- 412 - Tutelle aux prestations sociales

## 5 - PAIEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES A UN CONTRIBUTUAIRE

- 51 - L'attribuaire, personne physique

- 52 - L'attribuaire, personne morale

- 53 - Cas de placement des enfants

- 531 - Enfants hospitalisés ou placés dans un établissement de rééducation au titre de l'aide sociale
- 532 - Enfants hospitalisés dont les frais d'hospitalisation sont pris en charge au titre de l'assurance maladie
- 533 - Enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance
- 534 - Enfants placés par décision judiciaire dans des établissements de rééducation
- 535 - Enfants placés en nourrice

.../...

54 - Versement des allocations familiales en cas de dispersion des enfants d'une même famille

541 - Cas des enfants placés auprès d'une personne morale

542 - Enfant placé auprès d'une personne physique

6 - DROITS DES PERSONNES VEUVES D'ALLOCATAIRES SALARIES

## **CHAPITRE 4 - ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT – COMPLEMENT FAMILIAL**

0 - DISPOSITIONS GENERALES

1 - ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT

11 - Conditions d'attribution

111 - Conditions générales

112 - Conditions relatives à la composition de la famille

113 - Conditions tenant à la protection sanitaire de la mère et de l'enfant

114 - Conditions de ressources

12 - Paiement de l'allocation pour jeune enfant

121 - Organisme débiteur

122 - Modalités pratiques de paiement

123 - Demande d'allocation pour jeune enfant

13 - Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des bénéficiaires de certaines prestations familiales

2 - COMPLEMENT FAMILIAL

21 - Conditions d'attribution

211 - Condition de résidence

212 - Condition relative à la composition de la famille

213 - Condition de ressources

214 - Cas particuliers

22 - Montant du complément familial

221 - Fixation d'un taux unique

222 - Allocation différentielle

23 - Modalités de paiement

231 - Demande de complément familial

232 - Contrôle périodique des droits

233 - Familles d'allocataires quittant la métropole pour un département d'outre-mer ou inversement

234 - Paiement

ANNEXES

## **CHAPITRE 5 - ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION – ASSURANCE VIEILLESSE**

0 - DISPOSITIONS GENERALE

1 - ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION

11 - Conditions d'attribution

111 - Conditions générales

112 - Conditions relatives à l'exercice d'une activité professionnelle

113 - Conditions relatives à la cessation ou à la diminution de l'activité professionnelle

114 - Dispositif d'intéressement à la reprise d'une activité professionnelle des bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation à taux plein

.../...

## 12 - Paiement

- 121 - Détermination de la période de versement
- 122 - Détermination du taux
- 123 - Montant
- 124 - Demande d'attribution
- 125 - Applications
- 126 - Attribution de l'allocation parentale d'éducation au titre d'enfants adoptés, ou confiés en vue d'adoption

## 2 - ASSURANCE VIEILLESSE DES BENEFICIAIRES DE CERTAINES PRESTATIONS FAMILIALES

### 21 - Bénéficiaires

- 211 - Affiliation au titre de l'allocation de salaire unique majorée
- 212 - Affiliation au titre du complément familial
- 213 - Affiliation au titre de l'allocation au jeune enfant
- 214 - Affiliation au titre de l'allocation pour jeune enfant
- 215 - Affiliation au titre de l'allocation parentale d'éducation
- 216 - Plafonds de ressources pour l'affiliation à l'assurance-vieillesse des bénéficiaires de certaines prestations familiales
- 217 - Affiliation au titre d'un handicapé

### 22 - Immatriculation

- 220 - Principe
- 221 - Conséquences sur les droits à affiliation d'une cessation d'activité ou d'une reprise d'activité
- 222 - Procédure

### 23 - Période d'affiliation

### 24 - Financement

### 25 - Prescription

## 3 - PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)

- 31 - Définition
- 32 - Agents visés par ce dispositif
- 33 - Procédure à suivre par les services gestionnaires
- 34 - Procédure à suivre par l'agent

## **CHAPITRE 6 - ALLOCATIONS FAMILIALES – ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE**

### 0 - DISPOSITIONS GENERALES

- 01 - Bénéficiaires
- 02 - Enfants ouvrant droit aux allocations familiales

### 1 - ALLOCATIONS FAMILIALES PROPREMENT DITES

- 11 - Conditions d'attribution
  - 110 - Principe
  - 111 - Modification de la situation de famille en cours de mois
- 12 - Taux

.../...

13 - Majoration pour enfants âgés de plus de 11 ou 16 ans

131 - Conditions d'attribution

132 - Taux

133 - Cas des enfants d'une même famille répartis entre plusieurs attributaires

*A - Famille de deux enfants*

*B - Famille de trois enfants ou plus*

2 - L'ALLOCATION FORFAITAIRE AUX FAMILLES NOMBREUSES

21 - Conditions générales d'attribution

22 - Montant de l'allocation forfaitaire

23 - Attribution de l'allocation forfaitaire à la personne (physique ou morale) qui a la charge de l'enfant y ouvrant droit

24 - Incidence sur les autres prestations

3 - ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

31 - Conditions d'attribution

311 - Conditions requises de l'allocataire

312 - Conditions relatives à l'enfant

32 - Taux de l'allocation de rentrée scolaire et modalités de paiement

321 - Taux

322 - Paiement

4 - AIDE A LA SCOLARITE

ANNEXES

**CHAPITRE 7 - POUR ORDRE**

**CHAPITRE 8 - ALLOCATIONS A BUT SPECIALISE**

0 - GENERALITES

1 - ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

11 - Bénéficiaires

111 - Ménage ou personne recueillant un enfant

112 - Parent assumant seul la charge d'un enfant

12 - Conditions d'attribution

121 - Conditions relatives à l'allocataire

122 - Conditions relatives à l'enfant

13 - Nature de l'allocation de soutien familial : allocation non récupérable ; allocation récupérable

130 - Principe

131 - Allocation de soutien familial non récupérable

132 - Allocation de soutien familial récupérable

14 - Période d'attribution

141 - Ouverture du droit

142 - Fin de droit

15 - Modalités d'application

151 - Cas d'attribution au titre d'une situation autre que l'abandon involontaire

152 - Cas d'attribution au titre de l'abandon involontaire

153 - Cas d'attribution au titre de l'abandon volontaire

154 - Constitution du dossier

.../...

16 - Recouvrement des pensions alimentaires impayées par l'organisme débiteur des prestations familiales

- 161 - Principe
- 162 - Démarches préalables à l'engagement d'une procédure de recouvrement
- 163 - Procédure de recouvrement
- 164 - Montant des créances mises en recouvrement
- 165 - Affectation des sommes recouvrées
- 166 - Cas des débiteurs d'aliments partis à l'étranger
- 167 - Cessation du rôle de tiers payant assumé par les organismes débiteurs de prestations familiales
- 168 - Aide au recouvrement des créances alimentaires impayées

17 - Taux de l'allocation de soutien familial

18 - Dispositions diverses

- 181 - Prescriptions
- 182 - Incessibilité et insaisissabilité
- 183 - Cumul
- 184 - Tutelle aux prestations sociales : versement de la pension alimentaire
- 185 - Dispositions comptables

2 - ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALE

21 - Conditions d'attribution

- 211 - Conditions relatives à l'allocataire
- 212 - Conditions relatives à l'enfant

22 - Procédure d'attribution

- 221 - Constitution du dossier
- 222 - Dépôt de la demande
- 223 - Rôle de la Direction (ou services gestionnaires)
- 224 - Rôle de la commission départementale de l'éducation spéciale

23 - Paiement

- 231 - Date d'effet de la décision
- 232 - Fin de droit
- 233 - Modalités de paiement
- 234 - Taux
- 235 - Renouvellement de la demande
- 236 - Paiement de l'allocation d'éducation spéciale au titre du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans

24 - Dispositions diverses

- 241 - Prescription
- 242 - Incessibilité et insaisissabilité
- 243 - Contentieux
- 244 - Cumul

3 - ALLOCATION DE PARENT ISOLE

31 - Bénéficiaires

- 311 - Définition du parent isolé
- 312 - Parent isolé vivant dans sa famille
- 313 - Femmes enceintes
- 314 - Cas des personnes incarcérées

32 - Conditions d'attribution

- 321 - Conditions relatives à l'enfant
- 322 - Conditions relatives à l'allocataire

33 - Ouverture du droit et période d'attribution

- 331 - Ouverture du droit à l'allocation de parent isolé
- 332 - Période d'attribution de l'allocation de parent isolé

34 - Constitution du dossier

.../...



- 341 - Demande d'allocation
- 342 - Pièces justificatives
- 343 - Contrôle

35 - Montant et modalités de paiement

- 351 - Montant de l'allocation de parent isolé
- 352 - Liquidation
- 353 - Interruption et reprise du paiement

4 - ALLOCATION D'ADOPTION

41 - Dispositions générales

42 - Conditions d'attribution

- 421 - Conditions générales
- 422 - Champ d'application

43 - Modalités de paiement

- 431 - Demande de l'allocation d'adoption
- 432 - Période de versement de l'allocation d'adoption
- 433 - Taux
- 434 - Règles de cumul et de non-cumul
- 435 - Date d'entrée en vigueur

5 - ALLOCATION DE PRESENCE PARENTALE

51 - Dispositions générales

52 - Conditions d'attribution

- 521 - Organisme débiteur de cette prestation
- 522 - Conditions relatives au bénéficiaire

- A - Qualité du bénéficiaire*
- B - Activité professionnelle*

523 - Conditions relatives à l'enfant

- A - Enfant ouvrant droit à cette prestation familiale*
- B - Rang de l'enfant*
- C - Etat de santé de l'enfant*

53 - Modalités de paiement

- 531 - Demande d'allocation de présence parentale
- 532 - Période de versement de l'allocation de présence parentale

- A - Dérogation aux règles relatives aux dates d'effet prévues pour l'octroi des prestations familiales*
- B - Durée de versement de l'allocation de présence parentale*

533 - Montant de la prestation

54 - Règles de cumul et de non-cumul

- 541 - Possibilités pour les deux membres du couple de cumuler deux APP
- 542 - Règles de non-cumul
- 543 - Cas particulier de la perception de l'APP et de l'allocation d'éducation spéciale
- 544 - Règles de cumul

55 - Rôle du service du contrôle médical

56 - Indus

57 - Dispositif du contrôle interne : risques majeurs

.../...

**CHAPITRE 9 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIVERSES PRESTATIONS FAMILIALES ET REGIMES DES PRESTATIONS APPLICABLES OUTRE-MER**

0 - GENERALITES

1 - VERSEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES

11 - Organisme débiteur

- 110 - Principe : versement des prestations familiales par la caisse d'allocations familiales du lieu de résidence de l'allocataire
- 111 - Dérogations au principe du versement des prestations familiales par la caisse d'allocations familiales du régime général
- 112 - Détermination de l'organisme débiteur des prestations familiales
- 113 - Changement d'organisme débiteur

12 - Organisation du service des prestations familiales à La Poste

- 121 - Au niveau du Siège
- 122 - Rôle de la Direction de l'Organisation, de l'Informatique et de la Gestion des Ressources Humaines
- 123 - Rôle du chef immédiat
- 124 - Rôle du chef du service gestionnaire
- 125 - Rôle du service interdépartemental de paie

13 - Prise en compte de la situation familiale

- 131 - Constitution des dossiers
- 132 - Nature des pièces justificatives
- 133 - Renouvellement des justifications
- 134 - Contrôle des pièces
- 135 - Fichier familial

14 - Opérations de paiement

- 141 - Périodicité des paiements
- 142 - Allocation de soutien familial différentielle
- 143 - Modalités de versement - Non imposition des prestations familiales
- 144 - Incidence d'une modification en cours de mois de la situation familiale de l'allocataire

15 - Inaccessibilité et insaisissabilité des prestations familiales

16 - Recouvrement du montant des prestations indûment perçues

- 160 - Principe
- 161 - Changement d'organisme débiteur
- 162 - Prêts à l'amélioration de l'habitat

17 - Prescription

- 171 - Action de l'allocataire
- 172 - Cas particuliers
- 173 - Action de l'organisme débiteur

2 - CONTENTIEUX

20 - Généralités

21 - Compétence et organisation

22 - Procédure

- 221 - Recours gracieux
- 222 - Recours contentieux
- 223 - Incidence d'un recours sur la procédure de recouvrement

### 3 - NON-CUMUL

#### 30 - Généralités

#### 31 - Non-cumul des prestations familiales entre elles

- 311 - Plusieurs personnes peuvent prétendre aux prestations familiales : ordre de priorité entre ces personnes
- 312 - Un même allocataire peut prétendre aux prestations familiales à divers titres : ordre de priorité entre ces divers titres

#### 32 - Non-cumul des prestations familiales et des majorations de certaines allocations ou pensions

- 321 - Allocations d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi
- 322 - Allocations aux réfugiés
- 323 - Allocations militaires
- 324 - Majorations de pensions et de retraites

#### 33 - Contrôle de l'observation des règles de non-cumul

### 4 - REGIME DES PRESTATIONS FAMILIALES APPLICABLE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

#### 41 - Régime du Code de la Famille

#### 42 - Extension aux départements d'Outre Mer de prestations créées en métropole depuis 1964

#### 43 - Le complément familial

- 431 - Conditions d'attribution
- 432 - Taux
- 433 - Demande d'attribution et modalités de paiement

#### 44 - Prime de protection de la maternité

#### 45 - Assurance vieillesse des bénéficiaires de certaines prestations familiales

#### 46 - Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée

- 461 - Conditions d'attribution
- 462 - Modalités de paiement
- 463 - Règles de cumul
- 464 - Institution d'une majoration
- 465 - La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

#### 47 - Allocation pour jeune enfant

- 471 - Demande d'attribution
- 472 - Condition de ressources
- 473 - Règles de cumul et de non-cumul
- 474 - Dispositions applicables à compter du 1er janvier 1996

#### 48 - Allocation parentale d'éducation

- 481 - Règle particulière de cumul
- 482 - Entrée en vigueur des dispositions relatives à l'APE versée dans les DOM

#### 49 - Champ d'application

- 491 - Personnels en service dans un département d'Outre-Mer et dont la famille réside dans ce département
- 492 - Personnels en service en métropole et dont la famille réside en partie ou en totalité dans un département d'Outre-Mer
- 493 - Personnels ayant un ou plusieurs enfants naturels reconnus, domiciliés dans un département d'Outre-Mer
- 494 - Mères célibataires, veuves, séparées ou divorcées, assumant seules la charge d'enfants résidant dans un département d'Outre-Mer
- 495- Droit de l'agent féminin marié ou vivant en concubinage avec un travailleur indépendant ou un artisan
- 496 - Versement direct des prestations familiales à la mère

.../...

- 497 - Incidence d'un changement de résidence entre la métropole et un département d'Outre-Mer (et inversement) pour l'attribution de certaines prestations familiales
- 498 - Personnels en congé bonifié
- 499 - Changement d'organisme débiteur

50 - Prescription

## 5 - REGIME DES PRESTATIONS FAMILIALES EN VIGUEUR A ST PIERRE ET MIQUELON

51 - Modalités d'application

- 511 - Conditions générales d'attribution
- 512 - Conditions particulières

52 - Allocation différentielle

## 6 - REGIME DES PRESTATIONS FAMILIALES APPLICABLE AUX FONCTIONNAIRES EN SERVICE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

ANNEXES